



Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 26 août 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chambon sur Voueize, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Claude TOURAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 août 2026

Présents : Christine BOUSSAGEON, Camille CHANUDET, Jean-Michel CIBIÉ, Christophe DWORAK, Didier GIRAUD, Stéphanie GOMMARRE, Georges GUILLEMAUT, Aline LAMBERT, Jessica LECUYER, Olivier NORE, Caroline SABOURIN, Claude TOURAND

Absents et excusés : Laure LE PUIL qui donne procuration à Olivier Nore
Ophélie FRENCH qui donne procuration à Didier GIRAUD
Aurélien GAUDERAT, remplaçant au poste de conseiller de M. Patrick SAINTIGNY, démissionnaire (conforme à Art. L270 du Code Électoral) qui donne procuration à Jean-Michel CIBIÉ.

Secrétaire de séance : Georges GUILLEMAUT

Nombre de conseillers : en exercice :15 présents : 12 votants :15

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026
2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
3. Étude de faisabilité pour l'aménagement du presbytère en gîte
4. Inventaire et qualification des voies communales
5. Subvention exceptionnelle musique à la source
6. Tarifs locations salles d'expositions place Aubergier
7. Désignation des nouveaux membres des commissions
8. Désignation d'un correspondant défense
9. Désignation d'un membre pour l'aérodrome de Lépaud
10. Commission CCID
11. Devis fenêtres salle des fêtes
12. Motion sur exclusion DETR / VOIRIE
13. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juin 2026 :

Mis au vote :

Pour : 12 Contre : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir) Abstention : 0

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Juin 2026 est approuvé à la majorité.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

M. le Maire passe la parole à M. Jean-Michel CIBIÉ 1^{er} adjoint qui présente le sujet.
À compter du 1^{er} janvier 2027 la Taxe sur les Logements Vacants et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants ne feront plus qu'une : la Taxe sur la Vacance sur les Locaux d'Habitation (TVLH). Cette taxe doit être mise au vote avant octobre pour être applicable en 2027.
Cette taxe est créée pour stimuler les propriétaires à remettre les habitations concernées sur le marché locatif.

Mise au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BOUSSAGEON)

Délibération adoptée à la majorité.

3. Étude de faisabilité pour l'aménagement du presbytère en gîte

Après discussion, et délibération le devis proposé par le cabinet d'architectes Ancel-Bertaud portant sur la réflexion du devenir potentiel de l'immeuble dit « Du Presbytère » a été rejeté. Le conseil souhaitant dans un premier temps étudier d'autres propositions ou avis, il charge M. le Maire d'en informer le cabinet et prendre éventuellement d'autres contacts.

Mis au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4. Inventaire et qualification des voies communales

Un service spécial de la poste propose ses services afin de réaliser un inventaire et une requalification des voies communales en vue d'améliorer potentiellement la dotation annuelle versée à la commune pour entretenir les voies communales (DSR).

Mis au Vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5. Subvention exceptionnelle musique à la source

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Musique à la Source suite à l'organisation du concert « Musique à la Source » avec le virtuose J-F. ZYGEL, qui a attiré plus de 400 personnes dans notre abbatale. Une subvention non prise en compte aurait été demandée en début d'année.

Mise au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BOUSSAGEON)

Délibération adoptée à la majorité.

6. Tarifs locations salles d'expositions place Aubergier

La municipalité souhaite reprendre la gestion directe des salles situées dans l'immeuble de « l'Ancien Tribunal ». À cet effet il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération fixant précisément l'affectation et les tarifs de mise à disposition. Ces salles auront une vocation essentiellement culturelle : expositions diverses (peinture, photographie, etc.), présentation d'objets d'Art, dédicaces d'ouvrages littéraires ou conférences. Des tarifs sont proposés au conseil :

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Associations locales : 10 €/jour ;
- Particuliers Chambonnais : 50 € WE
- Particuliers hors Chambonnais : 80 € WE
- Longue période : au-delà de 48 h, 10 € par jour supplémentaire
- Chauffage exclu
- Une convention sera rédigée

Mise au vote :

Pour : 12 *Contre* : 0 *Abstention* : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir)

Délibération adoptée à la majorité.

7. Désignation des nouveaux membres des commissions

Deux conseillers municipaux étant remplacés, leurs postes dans les commissions et délégations doivent donc être réattribués. Il est proposé les modifications suivantes :

- Aurélie GAUDERAT remplace Yves LESCURE dans les commissions suivantes :
 - Communication bulletin municipal, image, commune ;
 - Archives, culture et patrimoine ;
 - Développement économique et touristique ;
 - Vie associative ;
 - Villages.
- Christophe DWORAK remplace Patrick SAINTIGNY dans les commissions suivantes :
 - Personnel communal ;
 - Parcs jardins espaces verts fleurissement ;
 - Travaux ;
 - Villages ;
 - Urbanisme et carte communale.
- Christophe DWORAK remplace Yves LESCURE dans la délégation suivante :
 - Assainissement.
- Christophe DWORAK remplace Patrick SAINTIGNY dans la délégation suivante :
 - Évolis 23 (SPANC)
- Claude TOURAND prend la place de Patrick SAINTIGNY dans la délégation suivante :
 - Syndicat du collège.

Ont été mis au vote les délégués du Syndicat des Énergies de la Creuse dont la délibération avait été omise.

Les délégués sont les suivants :

Titulaires : Olivier NORE et Christophe DWORAK

Suppléants : Georges GUILLEMAUT et Aline LAMBERT

- Conseil Communautaire : Christophe DWORAK remplace Yves LESCURE
 - Commission développement économique et numérique.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Conseil Communautaire : Aurélie GAUDERAT remplace Yves LESCURE
 - Commission monde associatif et CTEAC.
- Conseil Communautaire : Christophe DWORAK remplace Patrick SAINTIGNY
 - Commission déchets ménagers et environnement ;
 - Commission monde associatif et CTEAC.
- Conseil Communautaire : Aurélie GAUDERAT remplace Patrick SAINTIGNY
 - Commission tourisme et attractivité .

Mis au vote :

Pour les Commissions de la commune :

Pour : 12 Contre : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir) Abstention : 0

Pour les délégués de la commune :

Pour : 12 Contre : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir) Abstention : 0

Pour les délégués Confluence eaux et SDEC.

Pour : 12 Contre : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir) Abstention : 0

Pour les Commission du Conseil Communautaire Creuse- Confluence

Pour : 12 Contre : 3 (Mme BOUSSAGEON, M. GIRAUD plus un pouvoir) Abstention : 0

Délibérations adoptées à la majorité.

8. Désignation d'un correspondant défense

M. le Maire demande à l'assemblée qui est candidat ?

Un seul candidat se propose : Georges Guillemaut.

Mis au vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme BOUSSAGEON)

Délibération adoptée à la majorité.

9. Désignation d'un membre pour l'aérodrome de Lépaud

Faute d'information sur la fonction de ce représentant, M. le Maire propose de reporter le point 9 correspondant aérodrome de l'ordre du jour à un prochain conseil.

10. Commission CCID

M. le Maire passe la parole à M. Georges GUILLEMAUT 3^{ème} adjoint qui présente le point 10 de l'ordre du jour.

Il rappelle que dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs (CCID), composée d'un président (maire ou 1^{er} adjoint) et de 6 commissaires désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables de 24 personnes dressées par le Conseil Municipal (12 titulaires et 12 suppléants.) La liste est présentée au conseil municipal et annexée au présent procès-verbal.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

Mis au Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

11. Devis fenêtres salle des fêtes

Reporté lors du dernier conseil municipal car il y avait qu'un devis : la société Naudon-Mathé, pour un montant de 76 266,50 € TTC.

La société Bastier consultée pour ce changement de fenêtres (après avoir pris connaissance du cahier des charges et effectuée les mesures) propose un devis s'élevant à 74 258, 40 € TTC.

Le maire propose au Conseil Municipal de faire un choix.

Après discussion au sein de l'assemblée, M. le Maire met au vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme BOUSSAGEON)

Délibération adoptée à la majorité.

La société Bastier est retenue à la majorité pour effectuer les travaux.

Elle sera contactée pour fixer la date de début des travaux et la durée, compte-tenu du planning de location de la salle.

12. Motion sur exclusion DETR / VOIRIE

M. le Maire procède à la lecture d'une motion rédigée par AMAC23 (Association des Maires et Adjointes de la Creuse) pour attirer l'attention de Monsieur le Préfet sur les conséquences fâcheuses que pourraient provoquer la suppression de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur les projets de voiries présentés par les communes ou les collectivités. Cette dotation de 40 ou 45 % du montant des travaux est vitale pour pouvoir assurer l'entretien et la sécurité des usagers sur nos routes communales.

Il demande au Conseil Municipal s'il approuve cette motion ?

Le Conseil Municipal valide.

13. Questions diverses

- **Travaux à l'école :** Creuse-Confluence a terminé les travaux de réfection des WC à l'école, les petits et les grands pourront désormais profiter de locaux propres et accueillants. Des cours et préaux aménagés.
- **Remplacement** de Mme CHAUSSAT le 25 septembre ? Qui ? Camille CHANUDET se propose
- **Aide aux devoirs :** on ne change pas une bonne équipe ! L'opération est reconduite les bénévoles seront recontactés afin d'organiser la rentrée ; c'est Stéphanie GOMMARRE la coordinatrice Mairie
- **Les travaux de réfection** de la rue du Pré Saint Vincent seront bientôt réalisés. Des devis avaient été demandés en 2025 aux entreprises Colas et Eurovia. Les devis ont été réactualisés et c'est Eurovia qui est le moins disant. Le revêtement sera réalisé en enrobé.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- **Le parking** face à la mairie va être retracé, l'aménagement modifié pour interdire le stationnement face à la caserne (*courrier de demande des pompiers*). Le sens interdit sera remplacé par une circulation alternée.
- **Les pompiers** ont reçu leur ambulance en alternance avec Clugnat une offre de service supplémentaire pour les habitants
- **Vidéo surveillance.** Un projet de mise sous surveillance par vidéo du cimetière (vol des fleurs et des vases) et du stade (cambriolages à répétition) est à l'étude.
- **WC publics :** un bloc WC provisoire va être installé – plusieurs sociétés ont été consultées le moins disant est EUROPBOX pour un montant de : 3310€ l'installation sera faite sur la place des platanes par les agents communaux.
- **Carrelage Est-Creuse :** le carrelage dans l'entrée du bâtiment Est-Creuse est fendu. Une deuxième entreprise a répondu (conseil municipal du 5 juin 2026). 2 entreprises ont été consultées French Rénovation et Bativoueize qui est le moins disant 593,64€.
- **Bulletin municipal.** Le premier est paru avec un peu de retard, il a été très apprécié par la population. Le prochain est prévu pour l'automne (le projet est de 4 par an).
- **Canicule.** Lors des premières très fortes chaleurs le conseil a été mobilisé, et a dû prendre des décisions pour faire face - Ecole, cantine. La préfecture nous a demandé un rapport d'activité. Le conseil dans son entier a été sollicité. Une petite cellule composée de Laure LE PUIL, Jessica LECUYER, Stéphanie GOMMARRE et M. le maire a appelé téléphoniquement toutes les personnes vulnérables et plus généralement toutes les personnes de plus de 70 ans répertoriées – La liste est incomplète et le travail de consolidation se poursuit dans le cadre du PCS.
- **Incendie :** La commune a été mise à contribution lors de l'incendie à Evaux, le tracteur de la commune et la tonne à eau ont contribué à leur manière à maîtriser le feu. D'autres Chambonnais ont également participé. La mairie est restée ouverte et en relation avec les autorités jusqu'à 1H30 du matin.
- **PCS :** Le plan communal de sauvegarde est en cours de reconstruction complète ; l'objectif est de pouvoir faire face à des situations comme celle qui a frappé Evaux lors de l'incendie, mais également de pouvoir mobiliser toute la commune et plus en cas de catastrophe ou événements imprévus. Un gros travail géré par Georges GUILLEMAUT.
- **Liste électorale :** La commission a fini par être enfin constituée et la révision est en cours ; une cinquantaine de cas sont étudiés et un très grand nombre de lettres recommandées ont déjà été envoyées.
- **Archives :** Un long travail a été produit par Caroline SABOURIN et Georges GUILLEMAUT pour effectuer le récolement des archives – La passation aurait dû obligatoirement être faite lors de l'entrée en fonction du nouveau maire et signée par la Maire sortante et le nouveau. Les autorités départementales ont validé le travail fait et se chargent de régulariser la situation. Le récolement est en cours.
- **Carte communale :** La réalisation de la carte communale s'achève, nous sommes à la phase de l'enquête publique qui a débuté par l'affichage, l'enquêtrice nommée par le

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

Tribunal recevra les administrés qui le souhaitent les : Vendredi 28/08 – Samedi 19/09- de 9H à 12 H et Jeudi 1er/10 de 14H à 17 H.

- **Évènements** : La charte officielle des Plus Beaux Villages de France va être remise à notre commune courant octobre en présence des autorités du label et de nombreux invités. Les invitations seront lancées dès la date définitive fixée.
- **Terrain**. Le terrain communal situé Grande Rue du Puy, un moment convoité par M. Fabien DUSSAT est à nouveau disponible. Il va être remis en vente au prix de 1€ le m² (délibération du CM de 2017) avec obligation de construire dans un délai imparti et respecté.
- **Broussailles et friches** : Sous la demande des autorités de faire respecter la loi sur la mise en danger et afin de parer à de possibles risques d'incendie, plusieurs lettres recommandées ont été adressées à des propriétaires dont l'embroussaillage de leurs parcelles présentait un risque pour eux-mêmes et leur voisinage. Certains ont pris conscience, mais difficile à réaliser compte tenu de l'impossibilité d'utiliser des outils thermiques en période de canicule. Une nouvelle opération va être lancée très bientôt pour obliger les propriétaires dont les arbres et plantations présentent des inconvénients divers (*débord sur la voie publique ?*). Après quoi les travaux seront réalisés par des entreprises missionnées aux frais des propriétaires.
- **Achats divers** : achat d'un récupérateur d'eau de pluie qui pourrait trouver place sous la gouttière de la caserne des pompiers côté cour de la mairie ; cette réserve permettrait de maintenir en vie au moins les fleurs devant la mairie.
- **Achat** de cartes Michelin 2026 « Les Plus Beaux Villages de France » afin de faire rayonner l'image de Chambon auprès des autres membres du label.
- **Achat** de climatiseurs ou brumisateurs pour la cantine scolaire – une opération pilotée par Enedis financée jusqu'à 400€ par appareil.
- L'évier de l'appartement de la commune situé au-dessus du bureau de poste doit être remplacé. Il sera proposé à la Locataire qu'elle le choisisse et il sera installé par les agents communaux si possible.
- **Travaux divers** :
 - Rue du Faubourg Saint Martial : manque un lampadaire, la fosse septique de la maison Léger n'est pas enlevée- le remblai de terre est descendu dans la cave du riverain. L'entreprise qui a fait les travaux sera sollicitée.
 - Projet de ralentisseur par rétrécissement chicane de la chaussée Rue Minety (Côte des Granges).
 - Réflexion sur l'aménagement ou la transformation des bassins. Une visite par un spécialiste est prévue.
 - Pose de radars pédagogiques sur la traversée de Chambon (écoles).
 - Le projet de travaux à l'entrée de Chambon et la réfection du revêtement de la RD 917 (route de Lépaud) pourrait reprendre – Nous suivons l'affaire, une rencontre avec les partenaires est envisagée.

Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

- Une petite tranche de point-à-temps a été réalisée sur les portions les plus détériorées Rue de la bascule, au stade, et dans le village de la Bessède.
- Les panneaux d'informations communales réalisés par Olivier NORE et Gérard BOURDUT ont été posés à Bord Mongeaud, Dol, et l'Age. La signalétique sera mise en place ultérieurement.
- Beaucoup de panneaux signalétiques sont illisibles ou manquants, une liste doit être constituée en vue de les remplacer ou les recouvrir par du lettrage.
- La place Delamarre dans sa partie platane était auparavant interdite au stationnement (Arrêté de 06/1998). Depuis quelques temps elle est devenue un parking et plus particulièrement depuis cet été, occupée chaque soir par de nombreux camping-cars recherchant une ombre à « bon marché » ** un arrêté a été pris, interdisant la circulation et le stationnement pour les deux mois d'été. Avec la pose permanente d'une guirlande colorée cette place a retrouvé sa véritable fonction de promenade et boulo-drome. La question se pose désormais devons-nous la laisser comme cela toute l'année ou bien la remettre au stationnement ?

À savoir que les lampadaires qui la bordent (sauf un !) ont tous été percutés par des voitures ? Votre avis ?

Après débat le conseil souhaite que l'interdiction ne soit pas renouvelée.

*** Pour information : Le stationnement sécurisé au camping municipal avec : ombre, WC, électricité, douche et WI-FI coûte pour un camping-car et deux personnes environ 12€.*

- **Maison médicale** : une demande a été faite par la commune à la Communauté de Communes Creuse-Confluence afin de transformer une salle de réunion attribuée aux infirmières en cabinet de consultation pour accueillir un médecin en renfort. Une réunion avec les intéressées est prévue pour faire avancer le projet.
- **Des travaux** de renforcement de la ligne basse tension vont être réalisés entre Leraget et Chambon par le SDEC avec changement des poteaux.

➤ **COURRIERS : Administrés et écrivains ont écrits**

- Mme Bernadette SANCERNE : Demande une autorisation pour faire poser par une entreprise et à ses frais une descente d'eau sur la façade d'un immeuble communal afin de dévier une source d'humidité qui endommage sa façade. Une convention sera signée.
- M. Jacky BOUCHARD : chemin communal des bois d'Evaux et qui conduit à son étang ; Les travaux commencés en avril seront repris à l'automne.
- M. PERRET le Brocanteur demande une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour apposer les panneaux publicitaires de son établissement. Une convention sera établie.
- Mme LÉCOT pour Maison d'Artistes. Nombreux courriels. Un différend oppose l'association Maison d'Artistes à la commune sur les responsabilités inhérentes à la

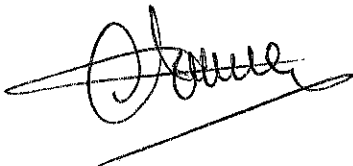
Département de la Creuse-Arrondissement d'Aubusson
Commune de Chambon sur Voueize

sécurité d'une activité commerciale dans un local associatif. L'association devra signer la convention proposée ou quitter les locaux.

- M. Richard BAILLOT qui juge insuffisante la publicité faite par la commune depuis son installation début juin. Une réponse l'invitant à nous adresser ses affiches et communication diverses. Cela sera partagé sur le site Facebook de la mairie.
- M. Quintus BLUNDELL écrit pour proposer à la commune un projet très intéressant d'orgue à tuyaux qui pourrait trouver place à l'Abbatiale. Une étude complète qui a retenue toute l'attention de la municipalité. Un projet complexe et nécessitant des aides financières et l'assentiment de tous les partenaires laïques et ecclésiastiques. Puis d'autres courriers où il fait part de son mécontentement suite au déplacement de l'harmonium communal (patiemment réhabilité à ses frais) par l'entreprise de pompes funèbres dans l'exercice de leur fonction. Pour finir par un courrier de rupture. La municipalité regrette beaucoup cette attitude et invite M. BLUNDELL à plus de discernement quant aux responsabilités de la commune dans son courroux et souhaite que le bon sens et l'intérêt général l'emporte.
- Mme Virginie MOUGEOT (transmise par notre avocat) qui conteste auprès des magistrats du Conseil d'État la publication de notre bulletin municipal qu'elle assimile à de la « propagande ! ». Le conseil rappelle qu'il est en poste, qu'il est de son devoir d'informer la population.
- Mme CHARTIER : Plusieurs lettres sur des sujets divers tantôt publics tantôt privés.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23H15.

Le Maire
Claude TOURAND



Le secrétaire de séance
Georges GUILLEMAUT



Annexe

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune. Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Cette liste doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Ils doivent remplir les conditions décrites à l'article 1650 du Code Général des Impôts à savoir : être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la communale, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

M. CIBIÉ Jean-Michel	M. NORE Olivier
Mme SAINTIGNY Sylvie	Mme SABOURIN Caroline
M. GUILLEMAUT Georges	Mme ROUGERON Sylvie
Mme PIERRON Marie-Thérèse	Mme BOUSSAGEON Christine
Mme DUSSAT Maria	Mme CREUZON Cécile
Mme GERMOUTY Evelyne	Mme GALIZZI Jacqueline
Mme GOMMARRE Stéphanie	M. FATOWIEZ Jean-Marc
Mme LAMBERT Aline	Mme COMBELERAN Fabienne
Mme CHANUDET Camille	Mme GIRAUD Jacqueline
Mme LABARRE Françoise	Mme BAILLOT Sandrine
Mme SIMONNET Marie-Chantal	Mme LETAILLEUR Joëlle
M. BOURDUT Gérard	M. GIRAUD Didier

Liste soumise au vote du Conseil Municipal lors de la séance du 26 août 2026